

Réunion du 12 septembre 2024

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Marc **TILLY**, Vice-Président.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Xavier **JAN**, Président de la LNC ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire.

Excusés

Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 4 ET 23 JUILLET 2024	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1.	Statistiques	3
2.	Résultats	4
3.	Événements	5
4.	UCI/UCE	6
5.	CNOSF	6
6.	Activité fédérale	7
7.	Réunion des personnels administratifs	7
8.	Élections fédérales	7
9.	RH	8
10.	Numérique	8
IV.	RETOUR SUR LA PÉRIODE DES JOP 2024	9
V.	INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL	11
1.	Président de la LNC	11
2.	Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire	13
3.	Directeur technique national	13
VI.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	15
VII.	POINT FINANCIER	15
VIII.	COMMISSIONS	18
1.	Cyclo-cross	18
IX.	ÉPREUVES OFFICIELLES	19
X.	QUESTIONS DIVERSES	19

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif.

Le Bureau Exécutif adresse ses sincères condoléances à Francis CANTOURNET pour le décès de son père, à Anne-Marie CLOAREC pour la disparition de sa mère, et à Michel CALLOT pour le décès de son père.

II. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 4 ET 23 JUILLET 2024

Les procès-verbaux des 4 et 23 juillet 2024 sont approuvés à l'unanimité des votants.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Yannick POUHEY annonce que la FFC compte 107 510 licenciés au 31 août 2024, soit une contraction de 0,14 % (-152 licenciés) par rapport au 31 août 2023.

Sur les treize Comités Régionaux métropolitains que compte la FFC, dix sont en recul. À noter que la Corse connaît une baisse de 11,98 % de ses licenciés, à l'inverse de l'Auvergne-Rhône-Alpes qui progresse de 2,90 % (+504 licenciés), évolution qui survient après de deux années de progression positive.

En ce qui concerne les Comités ultramarins, ils réussissent à maintenir leur nombre de licenciés, et ce, en dépit d'un contexte assez difficile.

S'agissant des activités, les principales données sont les suivantes :

- Cyclisme dit traditionnel : +1,31 %, soit 737 licenciés de plus. Toutes les disciplines sont en progression, excepté la Piste Endurance.
- VTT : -0,88 %, soit une perte de 236 licenciés. À noter la baisse du nombre de licenciés en Cross-country, liée certainement à l'émergence de nouvelles disciplines.
- BMX : -3,27 %, soit un recul de 784 licenciés, dont 674 licenciés en BMX Race et 114 en Freestyle.
- Autres disciplines : +19,04 %, soit 131 licenciés supplémentaires. L'e-Cycling, le VAE et le cyclisme en salle connaissent une belle émergence.

Le nombre de femmes licenciées continue sa croissance puisqu'il s'élève à 13 624. Elles représentent 12,67 % de la totalité des effectifs, soit 360 licenciées de plus par rapport au 31 août 2023. À noter que l'effet bénéfique des Jeux olympiques Paris 2024 devrait accroître la féminisation de la FFC.

En ce qui concerne les blocs de licences, les éléments majeurs sont les suivants :

- Compétition : +5,36 %, mais les Élités accusent une baisse de 218 licences.
- Jeunesse : -4,39 %. La baisse est massive pour toutes les catégories, sauf pour les Baby Vélo et les U7.
- Sport : +8,14 %. À noter la forte progression des licences Masse, probablement liée à des transferts.
- Staff : -6,38 %. La licence Encadrement et la licence Assistance Organisation connaissent un recul substantiel (respectivement -10,25 % et -4,66 %).
- Staff Pro Hommes : +6,27 %.
- Staff Pro Femmes : 41 licenciées.

La FFC enregistre 1 718 licences individuelles, soit une hausse de 22,89 %. Cette progression qui reflète l'évolution de la société ne manquera pas de soulever certaines problématiques.

Quant aux Pass temporaires, ils connaissent une évolution significative :

- Pass Accueil Jeune : 454.
- Pass Découverte : 628.
- Pass Assistance Organisation : 848.

Fabien RAFFOUX déclare que le nombre de licences s'élève à 107 581 au 11 septembre 2024 et que plusieurs licences doivent encore être validées. À noter qu'une information relative à la problématique des licences qui demeurent en attente dans le système en fin de saison sera prochainement diffusée aux Comités Régionaux.

Il aborde ensuite la saison 2025, laquelle a démarré le 2 septembre 2024, et annonce que la FFC compte 462 licences validées et que le nombre de demandes est deux fois supérieur à celui du 12 septembre 2023.

Gilles DA COSTA aborde le fait que certaines régions ont connu un décrochage plus important sur les 8 dernières années — Hauts de France (-24,2 %) ; PACA (-15,2 %) ; Centre-Val de Loire (-13,9 %) ; Normandie (-11,9 %) ; Guadeloupe (-23,73 %) ; Guyane (-20,92 %) ; Martinique (-12,90 %). Il est évident que la fragilité des territoires affecte considérablement les licences. De fait, la relation du Siège fédéral avec les régions, tout comme la conduite du projet fédéral, constitue un élément déterminant.

Le Président note qu'il serait pertinent d'étudier plus finement les méthodes appliquées par le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes qui a connu une croissance de 500 licenciés sur cette même période.

2. Résultats

Le Président salue les résultats historiques obtenus par les athlètes fédéraux lors des Jeux olympiques Paris 2024. Le cyclisme a atteint le record des Jeux olympiques d'Atlanta et la France est la nation qui arrive en tête du tableau des médailles du

cyclisme (9 médailles au total, dont 3 médailles d'or). Le cyclisme fait également partie des 3 sports les plus prolifiques pour l'Equipe de France avec le judo et la natation. Enfin il se réjouit du fait que les médailles du cyclisme français ont été obtenues sur les cinq terrains de jeux différents proposés pour le cyclisme ce qui traduit tout l'éclectisme de la FFC.

Il tient également à faire valoir les résultats exceptionnels des cyclistes paralympiques qui ont grandement contribué à élever la France dans le tableau des nations (28 médailles au total, dont 10 médailles d'or). Tous ces résultats ont un impact extrêmement bénéfique sur la pratique du vélo et viennent soutenir tout un écosystème.

Les excellents résultats du cyclisme féminin français, tant ceux obtenus sur le Tour de France féminin que ceux obtenus lors du Tour de l'Avenir, donnent à voir sa progression constante qui est en grande partie le fruit de la politique de féminisation mise en place par la FFC.

S'agissant des derniers Championnats du monde de VTT, il convient de souligner la deuxième place de Victor KORETZKI en Cross-country et la victoire de Loïc VERGIER en DH.

3. Événements

Le Président relate la Coupe du Monde de VTT qui s'est tenue aux Gets au mois de juillet qui a été une grande réussite et qui, une fois de plus, a bénéficié d'une incroyable dynamique populaire. D'année en année, les Gets s'inscrivent dans le patrimoine du VTT mondial.

Les autres événements ayant marqué la période estivale sont les suivants :

- Les Championnats de France de VTT DH à Valberg qui a réuni les plus grands pilotes et dont l'organisation a été d'une grande qualité.
- Les Championnats de France Master qui ont constitué un grand succès populaire.

S'agissant des événements à venir, les principales informations sont les suivantes :

- Les Championnats du monde de Cyclo-cross : un point global sera effectué le vendredi 13 septembre 2024.
- Les Championnats d'Europe sur Route 2025 : une présentation a été réalisée dans la Drôme et en Ardèche le 5 septembre 2024 en présence d'Enrico DELLA CASA, président de l'UEC et de très nombreux élus territoriaux. Les collectivités territoriales d'accueil ont donné à voir leur mobilisation et leur ferveur en ce qui concerne cet événement.

S'agissant des Championnats du monde Haute-Savoie 2027, le Président de la FFC a été élu à la présidence du Comité Local d'Organisation « Vélo au Sommet » lors de

l'Assemblée générale constitutive qui s'est tenue le 3 septembre 2024. Durant cette réunion à laquelle assistaient les services de l'État, ainsi que les représentants des différentes structures sociaux-professionnelles qui ont affiché une réelle implication, le Bureau Exécutif et le Conseil d'administration ont été formés, et une cotisation de 100 euros par membre a été mise en place.

4. UCI/UCE

Le Président relate le Conseil du cyclisme professionnel (CCP) qui a eu lieu le 4 septembre 2024 et lors duquel les sujets suivants ont été abordés :

- La réalisation des tests durant le Tour de Pologne visant à limiter l'usage des oreillettes (seuls deux coureurs étaient équipés), tests qui ont été particulièrement contestés. Cependant, les différents acteurs du CCP ont salué le travail de SAFER, notamment sur le plan des études statistiques.
- La problématique de l'UNIO qui n'a plus de représentants au CCP. Aussi, une réflexion est en cours sur l'intégration de la représentation des groupes sportifs féminins dans l'AIGCP.
- La participation des U23 appartenant à des équipes World Tour et à des équipes ProTeam ne sera plus possible pour les championnats continentaux et mondiaux. En revanche, les coureurs de continentales développement, y compris ceux adossés à une World Tour et les stagiaires, auront toujours la possibilité d'y participer.
- La généralisation de l'obligation de participer à toutes les épreuves du calendrier World Tour pour les équipes a été également abordée. Cette question demeure particulièrement complexe en particulier en raison de la problématique causée par la course Cadel Evans en Australie en début de saison.
- Le budget Cap, dont les premières conclusions du groupe de travail sont attendues pour la fin de l'année. Ce sujet est également complexe du fait de l'hétérogénéité des systèmes fiscaux et des réglementations nationales.

Dans le cadre de l'attribution à la France du Congrès de l'UEC 2026, une visite a été organisée par Stéphane GARCIA, en présence d'Enrico DELLA CASA, à Avignon, ville qui s'est portée candidate pour l'accueillir. Le Président tient à souligner la capacité exceptionnelle de Stéphane GARCIA à mobiliser les acteurs de sa région.

5. CNOSF

Le Président annonce que le CIO a attribué les Jeux olympiques 2030 aux Alpes françaises lors de sa session du 24 juillet 2024 qui a eu lieu à Paris, en présence du Président de la République et plusieurs athlètes. Il convient de saluer l'indéniable implication de David LAPPARTIENT dans cette attribution.

Lors du Bureau Exécutif qui s'est déroulé le 10 septembre 2024, la problématique concernant l'équipementier a été abordée. Une commission Héritage a été mise en place au sein de l'ANS dans laquelle le mouvement sportif sera représenté par deux membres dont Marie-Françoise POTEREAU. Enfin, durant cette réunion, David LAPPARTIENT a annoncé qu'il réfléchissait à la possibilité de se présenter à la succession de Thomas BACH, président du CIO.

6. Activité fédérale

Le Président expose les différents événements qui ont ponctué la période estivale :

- Les 20 et 21 juillet : la FFC était présente à l'arrivée du Tour de France à Nice qui a rencontré un véritable succès populaire.
- Le 4 août : une rencontre a eu lieu entre le mouvement sportif des Émirats arabes unis, Business France et la FFC.
- Le 17 août : un dîner a eu lieu entre le Conseil Départemental de la Haute-Savoie et la FFC.
- Le 18 août : la Fédération était présente lors de l'arrivée extraordinaire du Tour de France Femmes à l'Alpe d'Huez.
- Le 9 septembre : une rencontre a eu lieu entre la FFC et les dirigeants de l'Équipe Décathlon AG2R pour échanger sur divers projets, comme le cyclisme féminin, et plus particulièrement les U19.

7. Réunion des personnels administratifs

Yannick POUÉY indique que la prochaine réunion des personnels administratifs se tiendra à Bourgoin-Jallieu les 2 et 3 octobre 2024. Le programme qui sera essentiellement axé sur des sujets en lien avec la DSI et le juridique est en cours de finalisation.

8. Élections fédérales

Yannick POUÉY annonce que le Siège fédéral a commencé à diffuser des notes d'information explicitant les nouvelles modalités relatives aux élections fédérales, et la DSI travaille à la mise en place d'un système de vote à distance.

S'agissant de l'Assemblée générale électorale, il est proposé de l'organiser le 14 décembre 2024 au vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le Président met aux voix la proposition visant à organiser l'Assemblée générale électorale le 14 décembre 2024 au vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines.

La proposition visant à organiser l'Assemblée générale électorale le 14 décembre 2024 au vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines est approuvée à l'unanimité des votants.

Yannick POUÉY déclare que cette décision devra être soumise à l'approbation du Conseil Fédéral dans les meilleurs délais.

Christophe LAVERGNE explique que l'appel à candidatures pour la constitution de la Commission des athlètes de haut niveau a recueilli cinq candidatures, quatre femmes et un homme, alors qu'elle doit être composée de six membres à parité. Le vote relatif à cette commission aura lieu du 16 au 20 septembre 2024.

Une note d'information a été diffusée au début du mois de septembre à l'ensemble des clubs fédéraux pour leur expliquer leur rôle et leur participation directe dans la future Assemblée générale électorale.

9. RH

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif fédéral qui s'élève à 71,81 ETP au 31 août 2024 (53,72 CDI, 13 CDD et 5 alternants) est en recul du fait de plusieurs sorties enregistrées lors de la période estivale (départ en retraite, démission, fin de contrats d'alternance et fin de CDD liés à l'activité des Jeux olympiques). D'autres départs interviendront dans les prochains jours (8 CDD liés aux JO, 7 à la DERS et 1 à la Communication).

Afin de soutenir la forte activité de la DSI de manière plus pérenne, il a été décidé de recruter un nouveau collaborateur en tant qu'administrateur systèmes et réseau.

Quant au nouveau directeur de la Communication et du Marketing, il prendra ses fonctions le 23 septembre 2024.

Lors du CSE qui s'est tenu le 11 septembre, le personnel a fait valoir son satisfecit concernant le déménagement du Siège fédéral à l'IAT et a salué l'organisation mise en place par la Direction. Le retour des équipes au vélodrome sera planifié sur plusieurs semaines et se terminera le 14 octobre 2024. Durant ce CSE, la Direction a présenté son plan sur l'égalité professionnelle, plan qui maintient les efforts de la FFC sur le volet salarial.

Le Président tient à souligner la parfaite adaptation du personnel, ainsi que son adhésion, lors du déménagement à l'IAT et lors des Jeux olympiques Paris 2024. Il adresse tous ses remerciements aux équipes fédérales pour leur implication et leur souplesse lors de cette période extrêmement intense.

10. Numérique

Fabien RAFFOUX indique qu'une alerte sur l'utilisation des outils numériques émise le 11 septembre 2024 par la DSI afin de rappeler :

- Les règles relatives à l'envoi d'emails édictées par les fournisseurs d'adresses email, tels que Free, Orange, Bouygues dont certains bloquent la réception des messages provenant de la FFC.
- Le fonctionnement du stockage sur les Onedrive et Sharepoint d'Office 365 dont les capacités de dépôt diffèrent.

Fabien RAFFOUX annonce ensuite que la DSI effectue actuellement un bilan des trois types de Pass existants depuis leur mise en place, bilan qui sera exposé lors d'un prochain Bureau Exécutif. Cependant, des retours concernant les Pass Découverte font état de la problématique liée au délai de carence d'une année pour les majeurs ayant eu auparavant une licence dans une catégorie importante.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Président met aux voix la proposition visant à passer le délai de carence à deux années pour les Pass Découverte.

L'extension du délai de carence à deux années pour les Pass Découvertes est validée à l'unanimité des votants. Le Titre 1 de la réglementation relative à l'organisation générale du sport cycliste sera amendé en conséquence.

Fabien RAFFOUX évoque l'évolution des Pass Découverte et rappelle que le forçage de montée ne peut se faire que pour les licences Club et les licences individuelles n'ayant pas la possibilité d'être Open ou Élite, et uniquement sur prise d'une licence à la suite du Pass. En conséquence, la montée de catégorie ne peut pas être effective. Aussi, des Comités Régionaux s'interrogent sur la possibilité de faire évoluer ces règles.

Yannick POUHEY signale que la durée des Pass Découverte est limitée à un mois. Dès lors, il serait inapproprié d'en modifier les règles.

Le Président partage cette considération. Il ajoute qu'il serait pertinent de rappeler les règles du Pass Découverte, ainsi que la philosophie qui a prévalu à sa création.

Gilles DA COSTA note le défaut de compréhension des règles qui subsiste dans certains comités. Les consignes et les modifications — qui peuvent se révéler particulièrement complexes — émises par le Siège fédéral ne sont pas pleinement intégrées en raison de l'absence de formation. La documentation et l'accompagnement des processus fédéraux représentent un sujet essentiel.

Fabien RAFFOUX déclare que le nouveau système d'intégration des résultats est totalement déployé et que les retours des clubs sont très positifs.

IV. RETOUR SUR LA PÉRIODE DES JOP 2024

Le Président salue la très belle réussite des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 qui ont donné à voir au monde entier l'indéniable savoir-faire de la France : à l'échelle de l'événement, la sécurité s'est révélée parfaite ; les cérémonies ont été magiques et la dynamique d'organisation a été remarquable. Le COJO a fait preuve d'un grand professionnalisme.

Cette période a été extrêmement intense pour la FFC, laquelle a reçu les félicitations d'ASO, mandataire du groupement, pour l'implication de ses équipes. La Fédération

qui s'est énormément investie dans de multiples dispositifs dès 2017, a parfaitement géré le sujet de la billetterie.

Quant aux résultats sportifs, ils ont été exceptionnels, avec neuf médailles, dont trois titres olympiques. Le magnifique triplé en BMX restera dans le patrimoine des Jeux, tout comme les images de la foule en liesse lors de l'arrivée de l'épreuve sur Route. La Fédération a de très belles championnes et de très beaux champions, et il importe que le cyclisme profite pleinement de cette réussite.

Ce succès sportif résulte incontestablement du travail accompli par les équipes fédérales depuis sept ans : la Fédération a su apprendre des Jeux olympiques de Tokyo lors desquels elle avait enregistré plusieurs échecs et elle a fait de Paris 2024 un projet à part entière. Les moyens mis en place par la FFC afin de permettre aux athlètes d'appréhender les Jeux olympiques en Équipe de France ont sans aucun doute permis de faire la différence : l'Équipe de France, dans la plénitude du cyclisme et avec les cinq disciplines olympiques, a réussi sur les cinq terrains de sport.

Le Président adresse ses profonds remerciements aux athlètes, aux salariés, aux cadres d'État et aux élus fédéraux pour leur mobilisation et leur travail durant cette période olympique.

Gilles DA COSTA tient à souligner qu'une telle réussite aurait été impossible sans la volonté d'un leader. Aussi, il importe de saluer l'investissement et l'engagement sans faille du Président de la FFC depuis 2017 qui ont permis à la Fédération de se relever de ses échecs de Tokyo et d'obtenir neuf médailles aux Jeux olympiques de Paris.

Yannick POUHEY souscrit totalement à ces considérations : l'investissement personnel du Président dans la réussite de ces Jeux est à saluer, tout comme le travail de grande qualité des salariés. Chaque échelon de la FFC s'est totalement engagé dans cet événement : il s'agit d'une énorme fierté pour la Fédération. De manière plus générale, il est incontestable que le sport permet d'apporter des valeurs précieuses à la société.

Gilles DA COSTA s'enquiert auprès de Christophe MANIN de la production du bilan du projet fédéral et de l'olympiade, engagement politique qui avait été pris par la mandature actuelle.

Christophe MANIN procède à la présentation des différents bilans en cours ou à venir :

- Les bilans des Jeux olympiques diligentés par l'ANS sont engagés. Les athlètes et les coachs seront audités par des experts et la restitution au management de la DTN aura lieu les 9 et 10 octobre 2024.
- Chaque filière devra également effectuer un bilan sur la Détection, la Relève et la partie olympique.
- En ce qui concerne le Développement, des travaux ont eu lieu avant les Jeux olympiques et tous les éléments relatifs au projet fédéral seront transmis.
- Un bilan du travail du CODIR sur l'olympiade sera réalisé le 8 octobre 2024.

- Un bilan de l'action de DTN sera effectué avec le comité de pilotage au début du mois de novembre.

Toutes les conclusions de ces travaux seront transmises au Bureau Exécutif.

Nicolas ANDRÉ fait savoir que l'héritage des équipements (galeries de toit, matelas de protection, casques et vestes de moto, etc.) des Jeux olympiques se poursuit et que plusieurs matériels présents sur différents sites ont d'ores et déjà été récupérés. Une fois tous ces éléments collectés et inventoriés, une proposition de répartition entre les Comités Régionaux sera présentée lors d'un prochain Bureau Exécutif.

Gilles DA COSTA précise que cet héritage intègrera l'économie circulaire de la Fédération, un des volets du projet fédéral.

V. INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Président de la LNC

Xavier JAN adresse toutes ses félicitations aux équipes de France et aux équipes fédérales pour leur participation aux Jeux olympiques Paris 2024 qui ont remporté un brillant succès. L'ensemble du mouvement sportif peut être fier de ces Jeux olympiques et paralympiques qui ont constitué une parenthèse extraordinaire en démontrant une fois de plus la capacité du sport à rassembler les personnes et à faire rêver, surtout après un épisode politique pour le moins tendu.

Présent sur la Butte de Montmartre lors de l'épreuve de cyclisme Route, Xavier JAN relate la formidable ferveur du public qui soutenait les coureurs dans une ambiance empreinte d'une bienveillance et d'un respect indéniables. Les Jeux olympiques et paralympiques ont tout simplement été un moment de bonheur partagé. Il est à espérer que cet événement réussi crée des vocations chez les jeunes.

S'agissant des autres événements sportifs qui ont ponctué la période estivale, il convient de souligner le Tour de France avec les victoires de trois coureurs français et le comportement très respectueux des équipes françaises lors de la Vuelta.

À date, les équipes françaises totalisent 88 victoires versus 69 victoires à la fin de la saison 2023. Sur le plan mondial, le classement des équipes françaises est le suivant :

- Décathlon AG2R : 7^e.
- Groupama FDJ : 10^e.
- Arkea-B&B : 19^e.
- Cofidis : 20^e.
- TotalEnergies : 23^e.
- Saint-Michel-Mavic-Auber 93 : 35^e.

La période estivale a également été marquée par le licenciement de Vincent LAVENU. Lors du Conseil d'administration de la Ligue qui s'est tenu le mardi 9 septembre, l'ensemble des administrateurs a salué l'implication de Vincent LAVENU au sein de la LNC, ainsi que son travail durant plus de trois décennies, travail qui a permis à son équipe de remporter de nombreuses victoires et de porter haut les couleurs du cyclisme français au niveau international.

En ce qui concerne les essais des oreillettes réalisés lors du Tour de Pologne et évoqués par le Président de la FFC en début de séance, il convient de souligner que si ces essais n'ont pas été concluants, ils constituent un sujet essentiel eu égard aux questions de sécurité qui demeurent prégnantes. Dès lors, il importe que tous les acteurs du cyclisme s'en saisissent pleinement.

S'agissant du prochain calendrier des épreuves, à noter l'annulation du Tour de Vendée 2025, en partie pour des raisons financières, le retrait de Paris-Bourges du calendrier professionnel, et la problématique de date rencontrée par les Quatre Jours de Dunkerque.

Enfin, la remise en question du montant des frais de déplacement accordés aux équipes dans le cadre des Championnats de France a été évoquée lors du dernier Conseil d'administration de la LNC : le courrier cosigné par la présidence de la LNC et par la présidence de la FFC stipulait que la modification de ces frais devait intervenir pour les championnats 2025 et non pour ceux ayant eu lieu en 2024. En conséquence, les équipes souhaitent que les engagements pris soient respectés.

Gilles DA COSTA signale que ses différentes relances par emails adressées au trésorier de la LNC sont restées sans réponse. Il juge fort probable que cette absence de réponse avait pour objectif d'empêcher la résolution de ce dossier et considère qu'il s'agit d'une méthode particulièrement déloyale.

Xavier JAN s'étonne de ces propos et indique ne pas avoir été informé des messages envoyés par la FFC. Il assure n'avoir jamais refusé d'aborder ce sujet et précise que le courrier du 17 mai 2024 adressé aux équipes et cosigné par lui et le Président de la FFC concernait les Championnats de France 2025.

Gilles DA COSTA déclare qu'il tient à la disposition de la Ligue la copie de ses messages.

Le Président note que le courrier cosigné par la FFC est daté du 21 mai 2024. Dès lors, il constate que les versions des courriers sont divergentes. Aussi est-il nécessaire de reprendre tous les éléments existants pour comprendre plus finement les éventuels dysfonctionnements qui ont pu survenir. Quoi qu'il en soit, il est urgent que les différentes parties prenantes se réunissent en visioconférence pour évoquer de nouveau ce sujet et s'accordent sur les décisions à prendre.

Xavier JAN partage ces considérations et approuve l'organisation d'une visioconférence pour traiter ce sujet.

2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER indique avoir occupé le poste de médecin manager lors des Jeux olympiques Paris 2024, fonction qui lui a permis de mieux cerner les enjeux de la surveillance médicale des compétitions et d'être sollicité par toutes les disciplines du cyclisme. À la faveur des différents échanges avec les personnes qui sont intervenues sur le volet médical des Jeux olympiques, des conclusions pourront être tirées sur l'organisation future des RTS fédérales dont les principaux objectifs demeureront la sécurité et l'efficacité des actions médicales. Lors de la prochaine olympiade, la médecine fédérale tâchera d'approfondir la question de l'impact des staffs et leur préparation mentale sur la performance des athlètes.

Il fait part de sa rencontre avec Marie PATOUILLE dont la vision singulière et très intéressante serait un atout pour la FFC.

Il annonce l'arrivée de Thomas LANTÉRI en bourse CIFRE qui préparera une thèse ayant pour thème la promotion de la santé dans le cadre de la prévention du dopage. En tant que salarié de la FFC, Thomas LANTÉRI travaillera sur l'éducation antidopage.

En ce qui concerne le Congrès médical 2024 qui aura lieu à Toulouse, son nouveau format impliquera le médical et la performance avec plusieurs séances plénières qui seront animées de manière bilatérale avec un acteur du médical et un acteur de la performance. À noter qu'une réflexion est en cours pour élaborer un nouveau modèle financier de ce congrès.

3. Directeur technique national

En préambule, Christophe MANIN remercie le Président pour ses propos et son analyse concernant la réussite de l'Équipe de France lors des Jeux olympiques Paris 2024, analyse qu'il partage complètement.

Il évoque les primes olympiques pour les athlètes qui sont versées directement par l'État. Le montant de ces primes est le suivant :

- Médaille d'or : 80 000 euros.
- Médaille d'argent : 40 000 euros.
- Médaille de bronze : 30 000 euros.

S'agissant des primes destinées aux staffs, elles transitent par la FFC. L'enveloppe attribuée par l'État est répartie selon des critères très précis validés par le Ministère.

Cette répartition a été parfaitement respectée par la FFC, mais ce cadre contraint, fixé par l'État, a suscité quelques frustrations des fonctions non éligibles.

Le Président considère qu'il aurait été préférable que l'ensemble des forces de la Fédération — salariés et techniciens — soient récompensées. Malheureusement, la FFC ne peut déroger à l'instruction ministérielle.

Christophe MANIN détaille ensuite les différentes compétitions qui ont pu voir ponctuer l'après JO Paris 2024 :

- Le Championnat du monde junior Piste : la France est arrivée à la sixième place du tableau des médailles avec cinq médailles.
- Le Championnat du monde de VTT : la France a décroché la première place du tableau des médailles pour la deuxième année consécutive, dont quatre médailles d'or.
- Le Championnat d'Europe (du 11 au 15 septembre 2024) : la FFC a décidé de ne pas participer à l'épreuve du contre-la-montre.
- Le Championnat du monde sur Piste (du 16 au 20 octobre 2024) : le collectif qui participera à cette compétition sera particulièrement réduit en raison du niveau sportif des athlètes.

Enfin, en ce qui concerne les prochains Mondiaux sur Route qui se tiendront à Zurich du 21 au 29 septembre 2024, la sélection des athlètes sera annoncée lundi 16 septembre 2024.

Le Président tient à préciser que la décision de la Fédération concernant la participation des athlètes au Championnat d'Europe et au Championnat du monde sur Piste est liée à la priorité qui avait été donnée aux Jeux olympiques, choix qui s'est avéré très pertinent eu égard au nombre de médailles remportées. En outre, à l'instar d'autres nations, la France a exprimé à plusieurs reprises la difficulté à participer à toutes les compétitions du calendrier international, notamment du fait des frais inhérents aux déplacements. À titre d'exemple, le président de la Fédération des Pays-Bas a récemment alerté sur ce sujet en déclarant qu'elle ne pourrait plus à l'avenir envoyer ses athlètes sur toutes les compétitions pour des raisons de budget. Il s'agit bien d'un sujet général.

Christophe MANIN aborde la reconnaissance des disciplines de haut niveau, outil administratif français destiné au rayonnement de la France. Pour rappel, la mention de sportif de haut niveau apporte aux athlètes des droits (aides personnelles, subventions) en plus des devoirs, mais elle ne déclenche pas automatiquement des moyens supplémentaires de l'État qui réserve ses subventions pour les disciplines olympiques, lesquelles sont *de facto* considérées comme des disciplines de haut niveau.

Aux disciplines olympiques, la DTN propose demander la reconnaissance de haut niveau pour les disciplines suivantes :

- Parmi les disciplines qui étaient déjà reconnues de HN :
 - o Le VTT DH
 - o Le VTT enduro
 - o Le trial
 - o Le cyclo-cross
- Nouvelles propositions de disciplines à reconnaître de HN
 - o VTT XCE

- Gravel

Le Président met aux voix la proposition de la DTN visant à demander la reconnaissance de haut niveau pour le VTT DH, le VTT Enduro, le Trial, le Cyclo-cross, le VTT XCE et le Gravel

La proposition de la DTN visant à demander la reconnaissance de haut niveau pour le VTT DH, le VTT Enduro, le Trial, le Cyclo-cross, le VTT XCE et le Gravel est validée à l'unanimité des votants.

VI. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Ce point est reporté.

VII. POINT FINANCIER

Gilles DA COSTA aborde le rapprochement budgétaire, lequel permet de mesurer les écarts entre les prévisions et les réalisations, et annonce le résultat cumulé à fin juillet est de 400 k€ versus un résultat qui avait été établi à -159 k€. Il est par conséquent supérieur de 560 k€ au résultat cumulé attendu au budget rectificatif à fin juillet. Ce résultat doit être accueilli avec prudence en raison des Jeux olympiques qui affectent les mois de juillet et d'août. En outre, cette situation contient près de 3,6 M€ de factures non parvenues, mais qui ont été provisionnées émanant de Saint-Quentin-en-Yvelines et de l'assurance qui n'ont pas adressé de facture depuis le 1^{er} janvier 2024.

Par ailleurs, il convient de relever que la FFC peine à utiliser de façon appropriée l'outil de gestion financière, notamment en ce qui concerne la prise en compte des commandes et la date de réception qui doit absolument être rattachée au mois idoine. Ces deux éléments sont absolument essentiels pour permettre une comparaison entre la prévision de réalisation et la réalité de la prévision, et ainsi appréhender les éventuels écarts entre les produits et les charges.

Vie associative

La Communication réalise une économie de 79 k€, mais il est possible que certains éléments soient liés à des effets calendaires.

Les frais liés à la période des Jeux olympiques (billetterie, Fan Zone, hébergement des élus) affichent un écart favorable de 70 k€ qui est essentiellement calendaire ; il en est de même pour l'écart favorable des reversements antidopage et des honoraires d'avocat.

Le fonctionnement de Trappes et de Saint-Cyr présente aussi un écart favorable (46 k€), car pour l'heure, seuls les coûts liés aux syndicats et à la taxe foncière impactent cette ligne.

En ce qui concerne plus précisément la vie fédérale, les centres de coût affichent une économie de 12 k€ par rapport au budget en raison notamment de la stabilisation des

écarts par rapport au budget pour les frais de représentation et les BE qui sont effectués en partie à distance depuis le mois de juin du fait d'une activité centrée sur JO. À noter également que le Congrès Fédéral et les commissions réalisent des économies (respectivement 16 k€ et 25 k€).

DTN

Les frais généraux connaissent un impact favorable de 5 k€ par rapport au budget grâce à des économies réalisées sur les véhicules, la téléphonie et la reprographie.

Le Développement et la Performance engrangent également des économies à la faveur des dispositions prises par le DTN et son équipe.

À l'inverse, l'INF connaît un écart défavorable sur les formations fédérales (-22 k€) et les formations d'État (-8 k€).

DERS

Les Jeux olympiques accusent un écart défavorable de 136 k€ du fait uniquement d'un décalage calendaire.

Les épreuves officielles, les Championnats de France et les labellisations affichent un écart favorable, contrairement aux Championnats et Coupe d'Europe qui accusent un écart défavorable de 33 k€ qui provient majoritairement du Cyclo-cross (Pontchâteau) et d'un reversement de l'UEC versé en 2023, mais qui a été comptabilisé sur l'année 2024.

Autres activités

Les produits étant inférieurs au budget qui était particulièrement élevé, les partenariats accusent un écart défavorable.

Si les échanges affichent un écart favorable de 63 k€, la valorisation du partenariat Skoda demeure problématique notamment, car six véhicules n'ont pas été livrés. De plus, malgré de nombreuses relances, la facture 2024 n'est toujours pas honorée.

S'agissant de la variation des stocks, la situation demeure en ligne avec la trajectoire prévue.

Gilles DA COSTA indique que la préparation budgétaire pour 2025 qui a été enclenchée sera particulièrement complexe en raison de nombreuses inconnues liées aux perspectives budgétaires de l'État et aux prochaines élections fédérales. Le budget 2025 sera cependant présenté au mois de novembre, mais un budget rectificatif interviendra probablement dès le début de l'année prochaine.

Le Président confirme que l'élaboration du budget 2025, année qui sera rythmée par plusieurs grands événements, est un exercice complexe en raison de la fin de mandat et qu'il est nécessaire de l'appréhender de manière assez prudente.

Gilles DA COSTA indique que la FFC est toujours dans l'attente de la réception du rapport provisoire de la Cour des comptes.

S'agissant des différents sujets en cours avec l'administration de Saint-Quentin-en-Yvelines, comme la refacturation d'une partie de la TVA des locaux, une réunion en distanciel aura lieu dans les prochains jours entre la FFC (Gilles DA COSTA, Christophe LAVERGNE, Christophe XHONNEUX) et la directrice financière de Saint-Quentin-en-Yvelines.

En ce qui concerne le volet des impayés, la convention relative à la situation de Brumath a été signée par le Comité Régional Grand Est et par le club. En conséquence, la couverture financière est assurée par ledit Comité Régional.

Pour ce qui est de Plédran, le dossier a pu être réglé grâce au concours précieux et déterminant de Didier MARCHAND, président du Comité Régional de Bretagne. La convention *ad hoc* est en voie de stabilisation et elle sera soumise prochainement au Bureau Exécutif.

Enfin, la FFC reprendra contact dans les prochains jours avec la communauté d'agglomération pour tenter de régler le dossier Cassel.

Afin de sortir des logiques d'impayés, et par conséquent de provisions, Gilles DA COSTA propose aux membres du Bureau Exécutif de donner une autorisation de principe au Président de la FFC pour la signature de la convention avec le Comité Régional de Bretagne, l'Union Cycliste Briochine et la FFC qui permettra une stabilisation de ce sujet.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition susmentionnée.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Gilles DA COSTA annonce que dans le cadre de la répartition des tarifs des assurances entre les différents Comités Régionaux, les concertations menées durant l'été ont permis de confirmer le manque de fiabilité à 100 % des déclarations effectuées pour l'Assemblée générale. À l'issue de ces échanges, le groupe de travail *ad hoc* s'appuiera sur la référence des années précédentes et fiabilisera les éléments de constitution de la base numérique de 2024 afin qu'ils deviennent la référence dans la répartition des assurances pour l'année 2026 pour tous les Comités Régionaux. Cependant, pour 2025, au vu de l'impossibilité d'harmoniser les différentes pratiques, il a été décidé :

- De maintenir le processus de calcul de la répartition entre comités utilisé en 2024, sur la base des déclarations faites à l'Assemblée générale de la FFC.
- D'introduire un coefficient amortisseur plafonné à 3 500 euros, en plus ou en moins, afin d'équilibrer le système. Trois comités seraient particulièrement concernés par cette disposition : le Comité Régional du Grand Est ; le Comité Régional des Hauts de France ; le Comité Régional de Guadeloupe.

Le Président juge ces décisions pertinentes.

Sylvain DUPLOYER aborde le sujet des deux véhicules utilitaires pour la Piste, qui sont assez anciens, et s'interroge sur la possibilité de les renouveler dans le courant de l'année 2025. Le cas échéant, il propose de lancer des demandes de devis pour des véhicules basiques.

Gilles DA COSTA explique qu'il convient de lancer le processus de remplacement si ces véhicules font partie de la flotte depuis plusieurs années.

Le Président explique que des demandes de devis peuvent être lancées et qu'ils seront analysés en fonctions de la situation financière de la FFC.

VIII. COMMISSIONS

1. Cyclo-cross

Sylvain DUPLOYER détaille les dernières demandes de labellisations pour lesquelles la Commission Nationale a émis un avis favorable :

Team Cyclo-cross FFC	ARQUES CX TEAM DIFFUSPORT	HAUTS DE FRANCE
Team Cyclo-cross FFC	DECATHLON AG2R LA MONDIALE	AUVERGNE RHONE ALPES
Équipe Cyclo-cross UCI Team Cyclo-cross FFC	VAN RYSEL CX RACING TEAM	BOURGOGNE FRANCHE COMTE
Équipe Cyclo-cross UCI	ARDENNES CROSS TEAM	GRAND EST
Équipe Cyclo-cross UCI	AS BIKE RACING	GRAND EST
Équipe Cyclo-cross UCI	TEAM GUEVEL ROADBORN	PAYS DE LA LOIRE

Ces labellisations viennent compléter les six labellisations validées par le Bureau Exécutif du mois de juillet.

Le Président met aux voix la validation des Teams exposés par Sylvain DUPLOYER.

La labellisation des Teams susmentionnés est approuvée à l'unanimité des votants.

Sylvain DUPLOYER aborde les Championnats de France de Cyclo-cross et déclare que Pontchâteau souhaite que l'épreuve des U19 ait lieu le samedi à la place de l'épreuve des U23, afin que cette dernière puisse bénéficier de la prise d'images. Or, le relié des U19 se tient également le samedi, jour qui ne bénéficie pas d'une couverture image.

Nicolas ANDRÉ fait savoir que la Commission Nationale s'est prononcée en faveur du programme initial.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Bureau Exécutif confirme le maintien du programme initial des Championnats de France de Cyclo-cross.

Yannick POUHEY relaie la demande du Comité Régional de la Guadeloupe qui souhaite créer un team Piste Formation, formalité qui appartient aux clubs et aux Comités Départementaux. Pour rappel, la Guadeloupe est à la fois un département et une région.

Le Président soumet au vote la proposition visant à accorder à la Guadeloupe la possibilité de labelliser un Team Piste Formation.

La proposition visant à accorder à la Guadeloupe la possibilité de labelliser les Teams Piste Formation est approuvée à l'unanimité des votants.

IX. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2025 les épreuves pour le BMX Racing et le Gravel :

BMX RACING	COUPE DE FRANCE			
	Sarrians	Avant CPM (début juin)		Région Sud
	INDOOR			
Caen	22 févr. 2025	23 févr. 2025	Normandie	

GRAVEL	SERIE MONDIALE UCI			
	MILLAU	14 juin 2025	15 juin 2025	Occitanie
	LES ANGLÉS	13 septembre 2025	13 septembre 2025	Occitanie

Les attributions suscitées sont approuvées à l'unanimité des votants.

Yannick POUHEY annonce que le Championnat Piste de l'Avenir aura certainement lieu du 23 au 27 juillet 2025, et non du 16 au 20 juillet 2025 en raison de la tenue du Championnat d'Europe Relève qui se tiendront du 15 au 20 juillet 2025.

Cathy MONCASSIN déclare que les échanges se poursuivent au sujet du TFJC 2025 et qu'une signature devrait intervenir dans le courant du mois de septembre.

Elle sollicite des informations concernant les remboursements relatifs au précédent TFJC.

Nicolas ANDRÉ explique que ce dossier est en bonne voie et qu'un document de synthèse avec tous les éléments afférents sera présenté au Bureau Exécutif du mois d'octobre pour validation.

X. QUESTIONS DIVERSES

Yannick POUHEY évoque le nombre d'étrangers que les clubs peuvent accueillir (deux étrangers par clubs) et annonce qu'à la suite d'un accord, les coureurs britanniques ne sont pas considérés comme des coureurs étrangers. En conséquence, ils n'entrent pas dans le cadre de ce quota.

Il aborde ensuite la nouvelle règle relative aux attestations d'appartenance votée par le Bureau Exécutif qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 et indique qu'il conviendrait de mentionner cette date sur le site Internet de la FFC et dans la réglementation fédérale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 20.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 17 octobre 2024.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUÉY